



SE-UNSA  
Section départementale du Vaucluse  
5 rue Favart 84000 AVIGNON  
04 90 82 36 60  
84@se-unsa.org

Avignon, le 16 octobre 2012

Objet : Abandon de poste

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale,

Il arrive exceptionnellement qu'un enseignant doive s'absenter en cours de journée, soit parce qu'il prend son service en étant souffrant et que son état se dégrade durant la journée ne lui permettant plus d'assumer ses fonctions devant les élèves, soit parce que un de ses enfants est malade et qu'il a obligation de le récupérer rapidement afin de le conduire chez le médecin ou dans un service hospitalier.

De plus, les enseignants dans le cas ci-dessus ont alerté le secrétariat de leur IEN afin de l'informer de leur absence de dernière minute, et la réponse qui a été donnée ici nous laisse perplexe. En effet selon certains IEN, il s'agit « d'abandon de poste » si le départ s'effectue pendant les horaires d'ouverture de l'école.

Nous ne pensons pas que le terme « d'abandon de poste » puisse ici se justifier. Les enseignants victimes de ses situations ne l'ont pas choisi et ont pris leurs services malgré des contraintes de santé évidentes.

Nous pensons qu'une clarification de votre part auprès de vos services s'impose afin que ce type de situation ne se reproduise pas et de permettre à nos collègues de pouvoir continuer à enseigner en toute sérénité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes sincères salutations.

Denis OLIVIER  
Secrétaire départemental du SE-UNSA du Vaucluse